

## PRIME COUP DE POUCE CHAUFFAGE

### Quelles conditions pour avoir l'aide ?

#### PRINCIPES CLÉS :

→ Aide mobilisable pour tous (bonification revenus modestes et très modestes)

#### LES TRAVAUX CONCERNÉS :

→ Remplacement chaudière (charbon, fioul ou gaz) par un équipement utilisant des énergies renouvelables

→ Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par un appareil de chauffage Flamme Verte 7★ ou équivalent

→ Rénovation globale et performante d'un logement

#### LES CONDITIONS ET SPÉCIFICITÉS DE L'AIDE :

→ Obligation de contacter une entreprise signataire de la charte



Plus d'informations  
sur le site officiel de  
ma prime Coup de  
pouce chauffage"

#### Trois conditions obligatoires :

- 1)** Consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable de la maison, inférieure à 331 kWh/m<sup>2</sup>.an sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire.
- 2)** Gain énergétique d'au moins 35 % par rapport à la consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire avant travaux pour les trois usages définis ci-dessus.
- 3)** Emissions annuelles de gaz à effet de serre après rénovation, rapportée à la surface habitable de la maison, sont inférieures ou égales à la valeur initiale de ces émissions avant travaux.